

## RÈGLEMENT ET CONCEPT D'ENSEIGNEMENT

L'école de natation tient à rendre les parents et les enfants attentifs aux règles et valeurs de l'école.

### L'ENSEIGNEMENT :

Nous accueillons tous les niveaux, de l'accoutumance au perfectionnement des techniques de nage. Notre concept d'enseignement vise à fournir aux enfants l'aisance dans l'eau et les bases essentielles de la natation, mais également à les sensibiliser aux comportements adéquats à adopter au bord des bassins. Il s'axe tantôt sur l'aspect ludique de l'élément aquatique, tantôt sur l'aspect plus technique de la nage, l'un n'excluant pas l'autre.

L'accoutumance à l'eau se passe en petit bassin, en eau peu profonde. L'enfant joue, bouge et apprend à découvrir l'élément « eau » jusqu'à pouvoir se mouvoir avec aisance et en toute sécurité. Il apprend à se servir du matériel d'enseignement et à maîtriser les éléments clés de la natation : respirer – flotter – glisser – se propulser. Il est progressivement initié au bassin en eau profonde.

Une fois ces éléments maîtrisés, il apprend à évoluer dans un bassin dans lequel il n'a pas son fond. Il perfectionne ses techniques de nage en eau profonde jusqu'à ce qu'il maîtrise le crawl, le crawl dos et la brasse.

### LE RESPECT :

Le respect est une valeur centrale pour nous. Par respect, nous entendons bien évidemment le respect des locaux, du matériel et des règles d'utilisation de la piscine, mais également le respect des moniteurs et des camarades, des différences et des peurs de chacun.

Dans notre enseignement, nous veillons au respect du développement de l'enfant. Il arrive que certains enfants aient des peurs importantes ou un manque de confiance en eux. Le travail aquatique s'axera alors principalement sur ces éléments dans un premier temps puisque la confiance est essentielle au développement de compétences. Le travail spécifique sur une peur ou un manque de confiance peut prendre plus ou moins de temps en fonction de l'enfant.

Certains tests étant plus exigeant et l'évolution étant ponctuée de phases intenses d'apprentissage et de phases de consolidation des acquis, il est normal que les enfants mettent parfois plusieurs sessions pour atteindre certains paliers.

Respecter l'évolution de l'enfant, c'est savoir reconnaître tout le chemin déjà parcouru et voir le plaisir qu'il prend aux activités, plutôt que de décompter les étapes qui lui restent encore à franchir.

#### ACCÈS AU VESTIAIRE ET AU BORD DU BASSIN :

A l'arrivée à la piscine, les chaussures doivent être laissées à l'endroit prévu à cet effet, à l'entrée des vestiaires. La nourriture et les boissons ne sont pas tolérées aux abords des bassins et dans les vestiaires.

De manière générale, seuls les parents des enfants de moins de 8 ans ont accès aux vestiaires. Dès 8 ans, les enfants doivent pouvoir se changer seuls. Afin de faciliter l'intégration, les parents des nouveaux inscrits peuvent toutefois accompagner leur enfant à la première leçon jusqu'à la porte donnant sur le petit bassin.

**Si un parent doit accompagner un enfant ou traverser les vestiaires pour parler au moniteur, il doit utiliser le vestiaire correspondant au sexe du parent** (donc un papa qui accompagne sa fille utilise le vestiaire des garçons. Dans le même sens, une maman accompagnant son fils utilisera le vestiaire des filles).

Lorsque les cours suivent directement des leçons de l'école secondaire, parents et enfants doivent attendre la sortie de tous les élèves avant d'accéder au vestiaire (exigence du cercle scolaire !). Si nécessaire, le moniteur retardera le cours de quelques minutes pour permettre aux nageurs de se changer.

**Durant les cours, les parents ne sont pas admis au bord du bassin**, ceci afin que les enfants s'intègrent plus rapidement au groupe et puissent se concentrer sur leurs exercices. Ils peuvent toutefois assister à la leçon à travers la vitre, si cela ne perturbe pas l'enfant.

#### DÉROULEMENT DES COURS :

Dans les vestiaires, les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou des personnes qui les accompagnent.

Afin que le moniteur puisse correctement dispenser les cours, **les enfants peuvent accéder aux abords bassin 5 minutes avant le début du cours**. Ils doivent avoir une tenue adaptée (maillot de bain et bonnet, si possible en silicone) et passer par le tunnel de douche. Attention : **pas de lunettes de natation** (sauf indication médicale) dans les niveaux 1 à 3. Dès le niveau 4, le moniteur peut les recommander à certains enfants.

Dans la mesure où plusieurs cours se succèdent, il est possible que l'horaire exact varie de quelques minutes afin de pouvoir terminer l'exercice avec chaque enfant. Nous vous remercions de votre compréhension.

Il n'y a pas de cours lors des vacances scolaires et les jours officiellement fériés du canton de Neuchâtel.

En cas de questions, vous pouvez vous adresser directement au moniteur si cela n'influe pas sur le déroulement d'un cours. Vous pouvez également prendre contact par téléphone avec nous au numéro indiqué ci-dessous.

#### TESTS :

Lors de son inscription à l'école de natation, si l'enfant a déjà acquis quelques compétences, il sera afin de déterminer le niveau du groupe lui correspondant. Les éventuelles places disponibles et l'horaire exact sont communiqués aux parents après l'évaluation.

Au cours de la session, il est possible que certains enfants évoluent plus rapidement que d'autres. Il est fréquent qu'en fin de session, des différences entre les enfants apparaissent. En fin de session, les enfants sont donc évalués sur la base des tests swimsports (niveaux 1 à 7). Ces tests permettent de qualifier les compétences-clés des enfants et de reformer de nouveaux groupes pour la session suivante.

Les nouveaux horaires sont communiqués aux parents de la sorte :

- par affichage dans le hall d'entrée de la piscine lors de la remise des résultats (uniquement pour la session de février)
- par mail ou
- sur notre site internet [www.espritnatation.ch/login](http://www.espritnatation.ch/login), avec le mot de passe qui vous a été communiqué par mail.

#### LEÇON PORTES-OUVERTES :

Les parents, grands-parents, frères-sœurs, etc. pourront assister à une leçon par session pour voir les progrès des enfants. Durant cette leçon, toutes les personnes souhaitant assister à la leçon doivent revêtir une tenue de bain. Ils n'ont toutefois pas accès au bassin, sauf dérogation expresse de la directrice de l'école uniquement.

#### OBJETS PERDUS :

En cas d'oubli ou de perte d'objet, vous pouvez vous adresser au garde-bain durant les heures d'ouverture publique de la piscine, au concierge du collège ou au moniteur lors du prochain cours. Si les objets ne sont pas dans les objets trouvés de la piscine, vous pouvez encore vous adresser au secrétariat du collège qui dispose lui aussi d'un stock d'objets trouvés.

#### DEPREDACTION DE MATÉRIEL :

Lorsque la déprédation concerne du matériel de l'école, la compensation du dommage sera facturée au parent. En cas de déprédations répétées comme en cas de comportement inadéquat, l'enfant peut être exclu de l'école, sans remboursement de la session.

Lorsque la déprédation concerne des installations du cercle scolaire, dénonciation sera faite au cercle scolaire qui décidera de la suite à donner.

#### ABSENCE ET ANNULATION DE COURS :

**Les absences aux cours ne sont ni remplacées ni remboursées.**

Si un cours devait être annulé par l'école de natation et non remplacé (pex. maladie de l'enseignant), il sera déduit de la prochaine facture ou remboursé si l'enfant ne poursuit pas à la session suivante.

#### FACTURE ET PAIEMENT :

Le prix de la session (cours de groupe) comprend le cours, l'entrée à la piscine et les tests. Lors de la première inscription, des frais uniques d'administration de 50frs sont dus.

La facture de la session est à **payer avant le premier cours ou au plus tard lors du premier cours**, sauf dérogation écrite de la directrice. Vous pouvez vous acquitter du montant de la session :

- par virement bancaire à réception de la facture (sans frais)
- Lors du dernier cours de la session précédente par :
  - o Paiement cash (sans frais)
  - o carte EC (**attention pas de postcard !**) (frais facturés : 4frs par enfant) ;
  - o MASTERCARD ou VISA (frais facturés : 7frs par enfant) ;

**En cas de non-paiement, l'école se réserve le droit de refuser l'accès au cours à l'enfant jusqu'au paiement.** Le montant total de la session reste néanmoins dû. **L'école peut également attribuer la place à un autre enfant sur liste d'attente.** Le cas échéant, le montant dû sera calculé conformément à une désinscription.

Tout éventuel rappel de facture sera facturé 20frs.

#### RÉINSCRIPTION :

Les enfants inscrits à la session en cours sont prioritaires pour la session suivante, pour autant qu'ils se réinscrivent par écrit dans les délais communiqués par l'école. Passé ce délai, les inscriptions externes commenceront à être prises en compte.

#### DESINSCRIPTION ET FRAIS :

En cas de désinscription moins d'une semaine avant le cours, un montant de 50frs de frais administratifs est dû. En cas de désinscription après le début de la session, un montant de 100frs de frais administratifs est dû. A cela s'ajoute un montant de 15frs par semaine.

#### A L'EAU EN FAMILLE, MISE EN GARDE :

Un enfant reste un enfant ! Si vous vous rendez à la piscine, au lac ou à la mer, quel que soient ses progrès, son niveau de natation ou les moyens auxiliaires à disposition (planche, frite, brassards, matelas,...), un enfant doit être constamment surveillé.

Une vigilance particulière devra bien évidemment être accordée aux petits enfants, mais également aux enfants ayant récemment pris (parfois trop) confiance en eux puisqu'ils ne sont bien souvent pas encore conscients du danger ou de la limite de leurs compétences.

Pour leur santé, pensez également à les protéger correctement du soleil : chapeau, crème solaire, lunettes de soleil et t-shirt anti-UV.